

1 - Zone 1AU de la Treille

→Etat des lieux

Enjeux :

- Intégrer harmonieusement une opération plus dense que l'environnement bâti avec un minimum de 15 logements/ha.
- Soigner le rapport à la route départementale en conservant l'écran végétal existant
- Sécuriser les trajets piétons notamment vers la route départementale au Nord

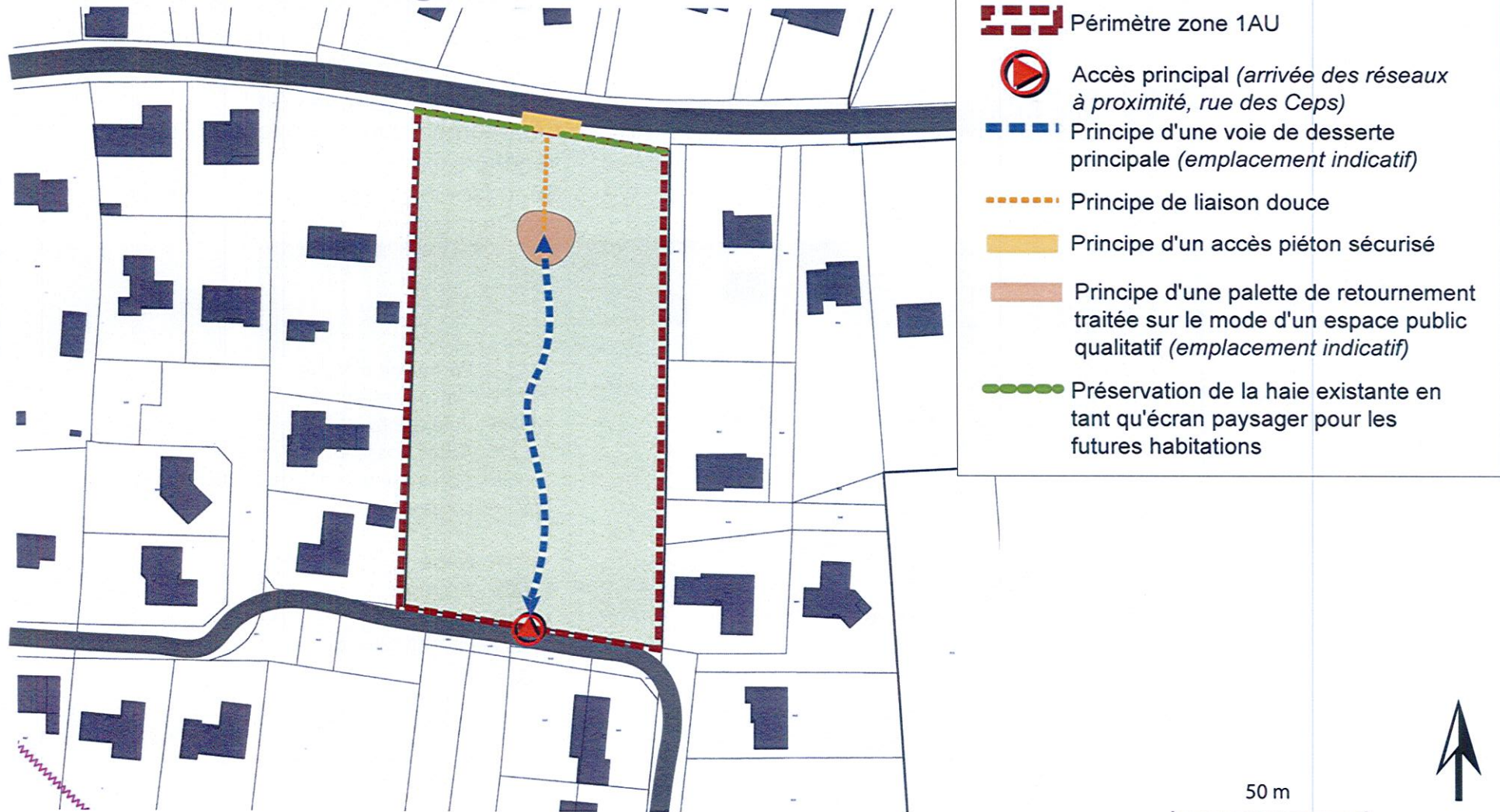


	Périmètre d'étude
	Liaisons piétonnes
	Voie existante
	Accès possible
	Accès à la parcelle ou à l'habitation
	Largeur de la voie
	Fossé
	Arbres
	Haies
	Espace paysager
	Clôture
	Sens de la pente
	Coffret électrique

1 - Zone 1AU de la Treille

>Orientations d'aménagement et de Programmation

Orientation d'Aménagement



Orientation d'Aménagement Zone 1AU de la Treille (0,87 ha)

- L'ambiance recherché est une **ambiance conviviale**.
- Un programme global de **13 logements minimum**, soit une densité de **15 logements/ha**.
- **L'accès à la zone sera aménagé depuis la rue des Ceps**
- L'opération envisagée proposera une **palette de retournement** afin de faciliter la circulation des véhicules.
- **Une liaison douce** pouvant être empruntée par des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) sera proposée pour rejoindre la rue des Terrières
- L'opération devra veiller à **préserver et valoriser la haie existante** au nord en tant qu'écran paysager pour les futures habitations
- L'arrivée des réseaux sera prévue à partir de la rue des Ceps.
- L'acquéreur prendra en charge les participations d'aménagement

Un schéma illustratif des principes de l'OAP est contenu dans le rapport de présentation du PLU.